

NATURE À 12000

Lettre d'informations du site Natura 2000 «Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses»

N°8, décembre 2023



Massif du Thaurac depuis la plaine de Montoulieu

ÉDITO

« Actuellement, l'homme mène une guerre contre la nature, s'il gagne, il est perdu. » Hubert Reeves, proclamait cela en 2012. L'un des scientifiques les plus populaires de son temps, fervent défenseur de la nature, nous invitait à mieux la protéger.

Ce grand astrophysicien, ancien Président d'honneur de l'Agence française pour la biodiversité, nous a quitté en octobre dernier. Sa disparition nous rappelle à quel point nous devons prendre soin du vivant qui nous entoure et qui est en si mauvaise posture depuis quelques temps déjà. Ici, la nature est exceptionnelle !

Les paysages cévenols viennent rencontrer ceux des garrigues.

Une biodiversité riche mais fragile y prospère. Parmi elle, quelques espèces emblématiques que nous suivons et protégeons de près à travers notre action Natura 2000.

Rappelons une nouvelle fois notre mission et nos objectifs tels qu'ils ont été définis, dans le document d'objectifs de 2014 :

- Conserver et rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les populations d'oiseaux qui ont justifié la délimitation du site Natura 2000.

- Éviter les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes oiseaux.

Ce début d'année a vu le changement de coordination technique et financière du programme, passant d'une compétence État avec la DDTM à une compétence portée par la Région Occitanie. Malgré ces changements de structures et d'interlocuteurs, nous poursuivons nos actions sur le territoire à travers trois grands axes de travail :

- suivis et inventaires des oiseaux ;

- sensibilisation et communication auprès des différents publics ;
- protection et de conservation des espèces et de leurs habitats.

Ce travail est mené principalement par un Chargé de mission à temps plein sur le programme Natura 2000, épaulé chaque année par des stagiaires ou service civique et travaillant en collaboration avec de nombreux partenaires et des naturalistes bénévoles.

Nous sommes fiers de porter ce projet et de pouvoir ainsi contribuer à la préservation de notre patrimoine naturel à notre échelle.

Lucas FAIDHERBE,
Président du Comité de Pilotage
du site Natura 2000



LA COMPÉTENCE NATURA 2000 PASSE À LA RÉGION



Interview d'Anne Salvado, chargée de projet Natura 2000 à la Région Occitanie.

Depuis le 1^{er} janvier, la Région a récupéré la compétence Natura 2000.

Pourquoi et comment s'est faite cette passation de compétence entre l'État et la Région ?

La Région n'a pas à proprement parler récupéré cette compétence, car c'est un transfert de compétence de l'État à la Région, en application de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant sur diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite *Loi 3DS*.

À compter de janvier 2023, les régions se sont vues confier le pilotage de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres (hors sites en tout ou partie marins). Ce sont plus de 221 sites Natura 2000 qui ont été transférés à la Région Occitanie, pilotés par environ 70 structures.

C'est également un second transfert de compétence, celui de l'instruction et du paiement des crédits FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) pour des mesures non surfaciques et de leur contrepartie.

Ce transfert est régit par la loi DDADUE du 3 décembre 2020, portant sur diverses dispositions d'adaptation économique et financière au droit de l'Union européenne.

Les services de la Région (Direction de la transition écologique et énergétique) ont travaillé depuis plusieurs mois en lien étroit avec Région de France et le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) mais également avec les services de la DREAL et de l'ensemble des 13 DDT(M) afin de préparer ce transfert, dans les meilleures conditions possibles.

Les principaux points abordés furent :

- L'adéquation des ressources humaines,
- L'adéquation des moyens financiers,
- L'état des lieux de la mise en œuvre des DOCOBs,
- L'identification des sites *orphelins* qui seront gérés par la Région et la préparation des marchés pour déléguer l'animation,
- L'identification des données à transférer pour chaque site,
- Les échanges continuent sur des aspects juridiques, administratifs et de gouvernance.

Par ailleurs, le réseau technique des gestionnaires des sites Natura 2000 créé par et pour les animateurs Natura 2000 a été associé à la préparation du transfert. La mission inter-réseaux Natura 2000 et Territoires a également été mobilisée.

Quelles conséquences pour les structures animatrices et les actions de terrain ?

C'est essentiellement un changement d'interlocuteurs en fonction de certaines missions, c'est-à-dire :

- La désignation et l'animation des comités de pilotage,
- L'approbation des documents d'objectifs (DOCOB),
- La présidence des comités de pilotage et l'élaboration des DOCOBs en l'absence de collectivité territoriale porteuse de la démarche (pour les sites *orphelins*),
- L'instruction et le contrôle des chartes et exonérations fiscales liées,
- L'appui technique régulier aux structures animatrices,
- L'animation de la compétence au niveau régional,
- L'instruction et le financement (FEADER et crédits Région) des animations de sites, des élaborations et révisions de DOCOBs et des contrats Natura 2000,

l'autorité compétente sera la Région.

L'État reste compétent pour les missions suivantes :

- La gestion des sites mixtes et marins,
- L'instruction des dossiers d'évaluation des incidences,
- L'instruction et le financement des mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC),
- L'interface avec la Commission européenne (rapportage, gestion ou contentieux...),
- La désignation de nouveaux sites ou la modification de périmètres pour les sites déjà désignés.

La question des moyens se pose évidemment, dans ces cas-là. Sont-ils constants ?

Depuis le 1^{er} mars 2023, un nouveau service Natura 2000 composé de 12 personnes est en cours de constitution, au sein de la Direction de la Transition Écologique et Énergétique (DITEE) de la Région Occitanie, grâce à une compensation financière de l'État complétée par un effort financier de la Région. Ce service est composé d'une responsable de service, Nathalie LAMANDE, issue de la DREAL Occitanie et qui travaillait déjà sur le dispositif Natura 2000, de 7 chargés de projets référents répartis sur tout le territoire de la Région afin d'avoir une implantation cohérente et à proximité des sites Natura 2000 (1 à Montpellier, 2 à Toulouse, 1 à Cahors, 1 à Tarbes, 1 à Millau et 1 à Narbonne) et de 3 instructeurs/trices FEADER et d'une assistante/gestionnaire du service. En ce qui me concerne, je suis basée à Montpellier et je suis référente pour les départements de l'Hérault et du Gard, ce qui représente un appui à 53 sites Natura 2000.

Les financements Natura 2000 proviennent d'une part du fonds européen FEADER et de crédits apportés par l'État.



Bruant Ortolan : espèce «Natura 2000» en déclin.

Les montants des crédits FEADER affectés à Natura 2000 ont été fixés au niveau régional pour la période 2023-2027 et sont délégués à la Région par le Ministère de l'Agriculture.

Les montants de crédits du Ministère de l'Écologie versés à la Région chaque année pour financer la gestion des sites Natura 2000 ont été calculés en prenant la moyenne, déléguée à la DREAL sur la période 2019-2021.

L'enjeu pour la Région est de maintenir les structures animatrices en place et d'assurer une continuité des actions engagées (MAEC, contrats, actions de communication/sensibilisation).

DES SUIVIS GPS POUR DEUX NOUVELLES ESPÈCES

À partir de 2013, les aigles Bonelli et les aigles royaux ont été équipés de balises GPS et suivis en télémétrie. Ces actions ont été réalisées dans le cadre des programmes de marquage portés par Cécile Ponchon (CEN-PACA) pour le Bonelli et par Christian Itty (Becot) pour le Royal.

Cela nous a apporté des informations très précieuses afin de mieux connaître l'utilisation de l'espace par ces oiseaux et pour orienter et améliorer nos actions de conservations de ces deux rapaces au statut de conservation très précaire.

En 2023, deux nouvelles espèces sont suivies avec des techniques GPS au sein de la ZPS-GRFC :

- Une femelle adulte de vautour percnoptère capturée et équipée en juin par Samuel Perret (CEFE-CNRS) et Alain Ravayrol (La Salsepareille), dans le cadre du programme de marquage d'Eric Kobierzycki,
- Deux rolliers d'Europe adultes capturés et équipés de GPS en juillet par Stephan Tillo (Tour du Valat), dans le cadre du programme Migralion.

Plus globalement, au-delà de Natura 2000, quel est la politique de la Région en matière de préservation de la Biodiversité ?

Le transfert de compétence du pilotage de la gestion des sites Natura 2000 représente une réelle opportunité pour la Région Occitanie.

Pour rappel, la Région était déjà compétente en matière de biodiversité :

- sur des outils réglementaires de protection en tant qu'autorité de classement des 14 Réserves naturelles régionales,
- sur des outils contractuels de protection que sont les parcs naturels régionaux créés sur décision de la Région après agrément de leur charte par décret (8 PNR déjà créés),
- sur des outils fonciers de protection en adoptant conjointement avec l'État, l'arrêté agréant le Conservatoire des espaces naturels d'Occitanie.

La compétence nouvelle sur Natura 2000 renforce le chef de filât Biodiversité de la Région, qui a été concrétisé par l'approbation d'une ambitieuse Stratégie Régionale pour la Biodiversité, feuille de route partagée pour toutes les parties prenantes, et par la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), structure opérationnelle qui agit sur le territoire.

La prise de compétence Natura 2000 vient ainsi compléter les leviers d'actions en matière de Biodiversité en dotant la Région d'un outil supplémentaire pour relever le défi de la stratégie régional pour la Biodiversité : *renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique.*



Vautour percnoptère lors de son balisage le 7 juin 2023

PROTÉGER L'AIGLE DE BONELLI, C'EST PROTÉGER TOUT LE VIVANT

Au début du 21^{ème} siècle, les ornithologues étaient très pessimistes sur le sort de cette espèce et envisageaient son extinction dans l'hexagone. Mais fort heureusement, la population française a doublé en 20 ans, passant de 22 couples en 2002 à 44 en 2022. Un bilan remarquable que l'on doit à 40 ans d'actions partenariales pour la préservation de cet oiseau emblématique de la région Occitanie et de la Méditerranée.



Mâle d'aigle de Bonelli du couple local en juin 2023

Ici, au pied des Cévennes, un couple s'est installé en 2004 sur une falaise, réoccupant un site déserté dans les années 70. Une seconde paire d'aigle de Bonelli a tenté de se cantonner dans les Gorges du Rieutord en 2010-2011.

Mais malheureusement celui-ci n'a pas « tenu », laissant sa place à l'aigle royal. Rappelons que le mâle s'était fait plomber par un braconnier à Ganges en janvier 2011 !

La présence de cette espèce sur le territoire a largement contribué à la désignation du site Natura 2000 en 2006.

Elle est un des deux enjeux majeurs de la ZPS aujourd'hui.

L'aigle de Bonelli est une espèce parapluie, c'est-à-dire qu'en le protégeant, on protège indirectement de nombreuses autres espèces. Il bénéficie donc d'actions pour la préservation de la quiétude de son site de reproduction, ainsi que pour la conservation et d'amélioration de ses habitats de chasse.



*Nom : Aigle de Bonelli
Nom scientifique : Aquila fasciata
Envergure : 150-180 cm
Habitats : Falaise pour se nicher, garrigues, maquis et zones agricoles pour s'alimenter
Alimentation : oiseaux, reptiles et petits mammifères
Statut : sédentaire.*

UN CHIFFRE : 3 199

C'est le nombre (estimé) de personnes, ayant profité des actions de sensibilisation réalisées dans le cadre de Natura 2000 par la CCCGS depuis qu'elle a pris en charge l'animation du site *Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasse* en 2016.

L'information et la sensibilisation des différents publics du territoire ont été définies comme des priorités.

Les enfants, acteurs de demain, ont naturellement été visés en premier. 67% des animations, sont à destination des scolaires, plus 6 % dans le cadre périscolaire (centres de loisirs, vacances sportives...).

Le grand-public n'a pas été oublié, puisque 31 animations ont été proposées depuis 2016 pour un total d'environ 750 personnes participants.

Enfin, quelques journées de sensibilisation et d'information ont été faites à destination de nos partenaires et des sportifs du territoire.

Notre volonté est de développer ces animations et sensibilisations à la biodiversité. La connaissance et l'appropriation des enjeux naturalistes par les différents publics est une des clés de la réussite pour atteindre nos objectifs.

Pour connaître notre programme d'animations grand public, nous vous invitons à vous abonner à notre page Facebook *Nature* à 12 000.



En classe ou à l'extérieur, de nombreuses interventions avec les scolaires.

MERCI ENCORE ! Une nouvelle fois, nous souhaitons profiter de ce bulletin pour remercier tous les bénévoles et partenaires avec qui nous travaillons pour mener à bien nos actions.

CONTACT : Bérenger REMY, Chargé de mission Natura 2000 - Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Tél 06 49 19 22 50 - Mail bremy@cdcganges.fr

<https://cdcgangesumene.fr/valoriser-notre-territoire/environnement/reseau-europeen-natura-2000>

www.facebook.com/ZPSFR9112012

Illustrations : CCCGS, Région Occitanie, Christophe Grousset.

Design graphique : Olivier Berteloite / CCCGS - Impression : La BA Com à Conqueyrac



10-31-1319 / Certifié PEFC / pefc-france.org

